

République Française

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE
de
STE-MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



PROCÈS-VERBAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 09 SEPTEMBRE 2026

ACTES COMMUNICABLES

Date de la convocation : 02 septembre 2026.

Délibération envoyée au contrôle de légalité 10 septembre 2026, accusée réception le 10 septembre 2026.

Séance du 09 septembre 2026, sous la présidence de Madame Sabine LONGERU RAVENEL, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Membres du Conseil
d'Administration : 09
Membres présents : 08
Membres votants : 08

Présents : LONGERU RAVENEL S., QEDIRA MIRROUCHE B., BARTHEL N., ROBERT D., GIRARD M.E., MARTINOT Y., CRISTINI M.F., GALLET C.

Excusé(e)s : LAMARQUE S.

Non excusé(e)s : -

Les membres suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : -

La séance débute à 17h30.

La séance se termine à 17h36

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Sabine LONGERU RAVENEL



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 09 SEPTEMBRE 2026**

THÈME	POINT N°	OBJET
-	1	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
	2	Adoption du Procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S.
SÉJOUR POUR LES PERSONNES ÂGÉES	3	Actualisation des tarifs appliqués pour séjour Dijon-Beaune

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 09 SEPTEMBRE 2026**

POINT N° 1 : DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. désigne BARTHEL Nadine comme secrétaire de séance.

VOTES POUR :	08
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

POINT N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 01 juillet 2026, dans ses deux versions (actes communicables et actes non communicables) est soumis à l'approbation des membres de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- **APPROUVE** le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 01 juillet 2026, dans ses deux versions (actes communicables et actes non communicables).

VOTES POUR :	08
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

POINT SUR LES AFFAIRES BUDGÉTAIRES

POINT N° 3 : ACTUALISATION DES TARIFS APPLIQUÉS POUR SÉJOUR DIJON-BEAUNE

La Présidente du C.C.A.S. rappelle que, par délibération n°2026-014 du 01 juillet 2026, le Conseil d'Administration a validé la destination et les conditions d'organisation du séjour à Dijon et Beaune, prévu les 04 et 05 décembre 2026 ainsi que le tarif applicable aux participants.

Il convient de procéder à l'actualisation de cette délibération :

- Le tarif du séjour initialement fixé à 193 € par personne doit être porté à 190 € par personne ;
- Le C.C.A.S. prendra en charge le restant dû sur le coût du séjour, après déduction de la participation demandée aux bénéficiaires.

Les autres dispositions prévues par la délibération n° 2026-014 du 1er juillet 2026, notamment celles relatives à la destination, à la durée du séjour, aux prestations incluses, aux conditions de

participation, au supplément pour chambre individuelle et à la prise en charge du transport par la Municipalité, demeurent inchangées.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'actualisation des tarifs pour le séjour Dijon-Beaune telle que présentée ci-dessus ;
- **FIXE** le tarif du séjour à 190 € par personne ;
- **PREND** en charge le restant dû sur le coût du séjour ;
- **PRÉCISE** que les autres dispositions approuvées par délibération n°2026-014 du 01 juillet 2026 demeurent inchangées ;
- **AUTORISE** la Présidente du C.C.A.S. à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTES POUR :	08
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

La Vice-Présidente de séance
Sabine LONGERU RAVENEL,
Vice-Présidente du C.C.A.S.



La secrétaire de séance
Nadine BARTHEL,
Membre du CA du C.C.A.S.

B Barthel

**NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 09 SEPTEMBRE 2026**

N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
2026-015	Actualisation des tarifs appliqués pour séjour Dijon-Beaune

Liste des membres présents lors de la séance : LONGERU RAVENEL S. ; QEDIRA MIRROUCHE B. ; BARTHEL N. ; ROBERT D. ; GIRARD E. ; MARTINOT Y., CRISTINI MF. ; GALLET C.

SAINTÉ MARIE AUX CHÊNES,
Le 10 juillet 2026

La Vice-Présidente de séance
Sabine LONGERU RAVENEL,
Vice-Présidente du C.C.A.S.



La secrétaire de séance
Nadine BARTHEL,
Membre du CA du C.C.A.S.

B Barthel